***Combien gagne un médecin généraliste***? Vous envisagez probablement de vous installer en tant que médecin généraliste? Et vous vous posez la question de savoir combien vous allez ***gagner*** et pouvoir vous ***verser*** comme ***salaire*** ? Mais comment savoir que représente un salaire médecin généraliste avec autant de données à prendre en compte ? C’est une question complexe, qui nécessite de considérer plusieurs facteurs. Essayons donc de la traiter sans tabou, et ce avec des chiffres concrets. Le***salaire médecin généraliste***, résumé dans cet article !

## Combien gagne un médecin généraliste ? Les formalités administratives du salaire médecin

### L’inscription à l’ordre des médecins

L’ordre des médecins vous attribuera un n°RPPS.

### Inscription CPAM

Vous aurez certaines pièces à fournir :

* Fiche individuelle d’Etat civil ;
* Attestation de l’Ordre avec n°RPPS ;
* RIB du compte bancaire à usage professionnel ;
* RIB du compte bancaire privé ;
* Copie de la carte de Sécurité Sociale ;
* Ainsi qu’une fiche de renseignements praticiens et Imprimé de déclaration (délivrés sur place)

### Inscription URSSAF

Votre immatriculation en qualité de travailleur indépendant (formulaire P0PL) sera à effectuer dans les 8 jours suivant le début d’activité.

Ainsi que la confirmation de votre début d’activité, par courrier, auprès de la CARMF (caisse de retraite obligatoire).

### Responsabilité Civile Professionnelle (RCP)

Vous devrez souscrire à une assurance relative à la Responsabilité Civile Professionnelle.

### Obligation d’afficher les tarifs dans la salle d’attente ou le lieu d’exercice

Il s’agit du Décret n°2009-152 du 10/02/09.

### Autres formalités

Vous aurez besoin d’un compte bancaire à usage professionnel (ouvrez un simple compte courant « classique » si admis auprès de votre banque).

Pensez aussi à votre adhésion à un**Centre de gestion** ainsi qu’aux services de Dougs afin de vous simplifier la tâche.

## Fiscalité du salaire médecin

### Le régime Micro-BNC

**Le principe** : **Régime simplifié d’imposition**, le régime **micro BNC** consiste en l’imposition des seules recettes encaissées auxquelles l’Administration applique des seules recettes encaissées auxquelles l’Administration applique un abattement forfaitaire de 34% (ainsi, le contribuable renonce à déduire les dépenses réellement payées et est imposé sur 66% de ses recettes). Si les **frais réels** (frais de voiture, loyers, cotisations sociales, …) excèdent 34% des encaissements, alors ce régime n’est pas intéressant fiscalement.

**Les conditions :**Le régime micro BNC s’applique, en 2018, aux contribuables **dont le chiffre d’affaires de 2017 ou de 2016 est inférieur au seuil de 70 000€.** Pour les entreprises nouvelles, le régime micro est applicable les deux premières années d’activité quel que soit le chiffre d’affaires de ces deux années. Le chiffre d’affaires de N est à ramener sur 365 jours en cas de début d’activité quel que soit le chiffre d’affaires de ces deux années.

### La déclaration contrôlée

* De plein droit en 2018, lorsque le chiffre d’affaires de 2016 et de 2017**excèdent le seuil de 70 000€.**
* Sur **option,** lorsque le régime micro BNC est applicable mais que le contribuable souhaite**déduire ses frais réels.**
* **Nouveauté** : Lorsqu’il est choisir sur option, le régime de la déclaration contrôlée est alors valable 1 an. De plus, afin de revenir au micro-BNC (si possible en fonction des recettes). La dénonciation est à faire par écrit **avant le 1er février de l’année concernée.**

### TVA

Les activités d’expertise et de médecine esthétique sont normalement**soumises à TVA**(sauf franchise). Renseignez vous auprès de votre conseil habituel.

## L’organisme agréé

En cas de déclaration n°2035, (de plein droit ou sur option),**l’impôt sur le revenu sera calculé sur le montant de votre bénéfice**, majoré de 25%. **SAUF si vous adhérez à un centre de gestion**, vous permettant alors de ne pas subir cette majoration.

## Combien gagne un médecin généraliste ? Charges déductibles

Sans être exhaustifs :

### Frais de véhicule :

**Déduction des frais réels** : Amortissement du véhicule, assurance, carburant, entretien, réparations, intérêts d’emprunt … Au prorata de l’usage professionnel … Mais calcul de plus ou moins value en cas de changement de véhicule.

**OU alors Déduction du forfait kilométrique** (Si véhicule de tourisme, dont vous êtes personnellement propriétaire ou crédit preneur) : application du barème de l’Administration au kilométrage professionnel réalisé avec le véhicule.

Ainsi, le Kilométrage domicile travail se limite à 40 km si convenance personnelle.

### Frais de repas :

Repas pris seul : **déductibles,** pour la part supérieure à 4,80€ et inférieure à 18,60€ (pour 2018).

Par exemple : repas de 10,00€ : Déductible : 10,00 – 4,80 = 5,20€ (TTC) ; Non déductible : 4,80€ (NB : Seuils revus chaque année)

**Attention** cependant : Risque de remise en cause du forfait 2% pour les frais de réception (invitations professionnelles)

### Petit outillage :

Déduction immédiate en charges des matériels dont la valeur est inférieure à 500,00 € HT (sacoche, …)

Si valeur supérieure à 600€ HT ,alors immobilisation avec déduction d’amortissements annuels (ordinateur, …)

### Contribution Economique Territoriale (CET):

Exonération de la première année civile. Elle se compose ainsi de : La [**Cotisation Foncière des Entreprises**](https://www.dougs.fr/blog/a-quoi-sert-cfe/) **(CFE)** – Imprimé 1447-C à déposer avant le 31/12 de la 1ère année.

Ainsi que la**Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** **(CVAE)** – [Déclarations](https://www.dougs.fr/blog/declaration-de-revenus-imprimes/)2035-E et 1330-CVAE si recettes >152 500€, mais imposition uniquement si recettes > 500 000€.

### Ordinateur :

Une**dotation aux amortissements peut être déduite** ainsi que les frais d’internet … Et donc au prorata de l’usage professionnel.

### Local professionnel :

**Déduction des loyers** versés si cabinet loué à un tiers ;

**Ainsi que déduction possible d’un « loyer à soi même »** si cabinet situé dans l’habitation dont vous êtes propriétaire (sous conditions).

### Combien gagne un médecin généraliste ? Abattements forfaitaires :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Adhérent OGA | Non adhérent OGA |
|  | Déductions 2%, 3% et Groupe III | Déduction 2% et non majoration de 25% |
| Recettes imposables | Recettes réelles | Recettes réelles | Relevé SNIR |
| Déductions | 2 %\* 3 %\* Groupe III \*\* | 2 %\* 3 %\* (1) | 2 %\* 3 %\* Groupe III \*\* |
| Base IR | 125 % du résultat | Résultat | 125 % du résultat |
| Base cotisation Soc. | Le Résultat (2) | Résultat (2) | Résultat (2) |

(1) la première année d’adhésion à votre centre de gestion

\*pourcentage des recettes

\*\*forfait en fonction des recettes

(2) retraité des autres exonérations (ZRR, ZFU …) et augmenté des cotisations sociales facultatives Madelin

ET aussi… votre téléphone portable, vos frais de formation, …

### Combien gagne un médecin généraliste ? Cotisations sociales :

**Allocations familiales** **:  0%** sur les revenus inférieurs à 110% du plafond SS, augmentation progressive du taux de 0% à 3,10% pour les revenus compris entre 110% et 140% du plafond SS et 3,10% au delà.

**CSG/CRDS** **: 9,7%** (Part déductible fiscalement = 6,8%)

**Assurance maladie : 6,50%** sur les revenus supérieurs à 110% du plafond SS, augmentation progressive du taux de 1,5% à 6,5% pour les revenus compris inférieurs à 110% du plafond SS ( -> recouvrement par l’URSSAF)

**Assurance vieillesse :** (Cotisation de base : 8,23% dans la limite de 1 plafond SS + 1,87% dans la limite de 5 plafonds annuels SS) (Cotisations complémentaire: 8 classes de cotisations de 1277€ à 16 597€ selon l’activité) (invalidité – décès : 3 classes de 76€ à 380 €) (-> recouvrement par la CIPAV)

|  |  |
| --- | --- |
| Pour début d’activité au 01/01/2018 | 1 ère année |
| Allocations familiales | 0 |
| CSG – CRDS | 732 |
| – dont CSG déductibles | 513 |
| CFP | 98 |
| Maladie | 20 |
| Retraite de base (CARMF) | 762 |
| Invalidité décès – indemnités journalières | 631 |
| Retraite complémentaire: 0€ les 2 premières années | 0 |
| Prestations complémentaires vieillesse (ASV) | 1 740€ |
| CURPS (taux 0,5% dans la limite du PASS) | 38 |
| TOTAL | 4 021€ |

Cotisations facultatives loi Madelin :

* [Prévoyance](https://www.dougs.fr/blog/cout-dun-salarie/) (pensez à la mutuelle) ;
* [Retraite](https://www.dougs.fr/blog/liberaux-fonctionne-systeme-de-retraite/) ;

Ainsi que Perte d’emploi subie ;

Seule condition : être à jour de ses [cotisations obligatoires](https://www.dougs.fr/blog/tpe-2018-versement-mensuel-des-cotisations-sociales/).

Combien gagne un médecin généraliste ? Le salaire médecin généraliste moyen en France est de **6835 euros** par mois. A vous de calculer les revenus et charges de votre cabinet afin d’en déduire le salaire médecin que vous pourrez vous verser à la création de votre cabinet.

# Mes revenus

Tout d’abord, qu’entend-t-on par revenus ? Plusieurs choses dans mon cas. Et ces divers revenus peuvent être classés en deux grandes catégories : les revenus principaux et les revenus annexes.

# A ****–**** Les revenus principaux

Il s'agit avant tout des revenus liés à mon activité conventionnée. C'est ce qu'on envisage en priorité lorsque l'on parle des médecins et, de fait, c'est le gros morceau.

A tout seigneur, tout honneur, les honoraires que je touche pour les actes que j'effectue représentent 84 600 €. Viennent ensuite quelques autres revenus conventionnés qui représentent pour l'essentiel des paiements forfaitisés :

- Indemnités d'astreinte  : elles ne sont pas du tout anecdotiques pour moi. Ce montant correspond à 110 astreintes par an, des nuits de 20h à 8h ou des journées du dimanche : 16 500 €

- Forfaits "Médecin traitant ALD" (40 € par an pour tout patient en Affection Longue Durée) : 8 760 € (soit 219 patients en ALD)

- Aide à la transmission : 220 €

- Par honnêteté, je vais ajouter ma prime CAPI. Je ne l'ai touchée que début 2011 mais comme c'est une nouvelle prime annuelle, il me semble logique de la prendre en compte : 3 700 €.

**Total des revenus principaux :  113 780 €.**

Il est intéressant de noter que, dans ce montant global, les honoraires restent largement majoritaires mais que les sommes "forfaitisées" représentent tout de même environ 25% du revenu.



**B – Revenus annexes**

- J'ai une activité d'expertise pour laquelle je touche des indemnités pour "perte de revenu" : 3 600 €

- Indemnisations pour la participation à des formations "conventionnelles" (c'est-à-dire agréées par les Caisses) : 2 640 €

- Honoraires pour surveillance de manifestations sportives (deux dimanches) : 600 €

- Indemnité de Maître de stage : 480 €- Indemnité pour une étude thérapeutique : 420 € (une étude observationnelle, je finis celle-ci  pour honorer mon engagement mais je ne recommencerai plus.)

- Participation à un réseau ville-hôpital : 180 €

**Total des revenus annexes : 7 920 €**

**Total des revenus cumulés : 121 700 €**

Et là, on se dit "Ouah, ça doit être champagne et foie gras tous les soirs chez Borée !". Mais il se trouve que j'ai aussi quelques...

# II ****–**** Dépenses

Levons enfin une partie du voile sur les mystérieuses "charges" des médecins.

- Charges sociales (URSAFF, CSG et Caisse de Retraite) : 16 080 €

- Salaire net et charges sociales pour ma secrétaire (16 heures par semaine) : 10 400 €

- Loyer et charges locatives : 7 450 €

- Frais de voiture (au barème kilométrique) : 5 040 €

- Amortissements (pour ceux qui ne sont pas habitués à la comptabilité, il s'agit des "gros" achats - ameublement, ordinateur, ECG, autoclave, etc... - dont le paiement est étalé sur plusieurs années d'un point de vue comptable. C'est un bon reflet de la moyenne de ces dépenses)  : 2 920 €

- Fournitures médicales : 2 350 €

- Documentation (livres, abonnements aux revues) et logiciels médicaux : 2 030 €

- Cotisations personnelles et syndicales (Syndicats, Association agréée, Groupe de FMC, ...) : 1 560 €

- Frais bancaires, assurances et expert comptable : 1 750 €

- Rétrocessions aux remplaçants : 1 650 €

- Frais de téléphone et frais postaux : 1 630 €

- "Petit outillage" (matériel informatique, ameublement, câble d'ECG, cafetière, ...) : 1 340 €

- Frais de repas du midi : 1 160 € (une fois enlevée la part non déductible)

**Total des charges : 55 360 €**

# ****III – Analyse de mon revenu****

# ****A – Que disent ces chiffres ?****

Charges déduites, il me reste donc 66 340 €.

Me voici donc avec un revenu net mensuel avant impôts**d'environ 5 530 €.**

Par rapport à énormément de gens, c'est **très**confortable. Il n'est vraiment pas question que je me plaigne lorsque je vois nombre de mes patients qui galèrent. L'objectif de cette analyse ne vise donc pas à minimiser mes revenus mensuels, mais simplement à éclairer ce qu'ils recouvrent.

# B ****– Que ne disent-ils pas ?****

### ****Ils ne parlent pas des congés payés****

En comparaison avec des personnes qui ont un revenu salarié, il conviendrait de déduire 10% de ce revenu car je n'ai évidemment pas de congés payés. Lorsque je décide de prendre des vacances, je n'ai aucune rentrée mais mes dépenses sont toujours les mêmes.

Chaque semaine de congés prise, c'est environ 1 500 € en moins sur mon compte avant même d'avoir commencé  à payer pour mes loisirs. J'y réfléchis donc à deux fois et, au final, je ne prends qu'environ 3 semaines de vacances par an et quelques journées par-ci, par-là.

### ****Ils ne parlent pas du v****olume horaire

Le volume de travail peut se diviser en plusieurs catégories : l’activité directement liée au cabinet, l’activité d’expertise, l’activité liée à la formation, et quelques activités annexes.



**L'activité liée au cabinet**

Comment se déroule ma semaine de travail ?

Elle comprend quatre journées pleines au cours desquelles je pars de chez moi à 8h40 et où je rentre chez moi généralement vers 21h. Soit des journées de 12h20 auxquelles je retire 30 minutes pour une rapide pause repas et environ 50 minutes à la louche pour le temps passé sur mon blog, à Twitter, à participer à des discussions syndicales, etc... Le caractère non directement professionnel de ces activités est discutable puisque, d'une certaine manière, ça participe à ma formation et à mon équilibre professionnel. Mais comme ce sont des activités bénévoles et "superflues", je les laisse de côté.

Elle comprend ensuite une cinquième journée, que je commence à 9 h et termine généralement vers 14 h, sans pause.

**Soit des semaines moyennes d'environ 49 heures** ce qui est [dans la moyenne française](http://www.irdes.fr/Publications/Qes/Qes144.pdf) (et probablement un peu moins que beaucoup de médecins ruraux).

- Lorsque je suis de garde, un weekend par mois, je passe le samedi à mon cabinet à faire, entre deux consultations ou visites, de la paperasse, des demandes d'ALD, etc... **Comptons 10 heures**.

- Quant à mes autres actes de garde (nuit, dimanche, ...), c'est un peu au pif mais je pense qu'on peut raisonnablement compter au bas mot **6 heures supplémentaires par mois**.

Si je retire mes 3 semaines de congés, quelques absences et des fériés, mon activité directement liée au cabinet représente donc environ 212 heures par mois en moyenne.

**L'activité d'expertise**

Mon activité d'expertise me prend généralement **5 heures par mois, prises sur un weekend**. Il y a ensuite **une réunion mensuelle qui me prend environ 10 heures** (en comptant le transport durant une partie duquel je travaille mes dossiers) mais qui se fait pour l'essentiel à la place d'une journée de travail.

**L'activité liée à la formation**

- Les FMC conventionnelles qui ont représenté 8 journées de 9 heures en 2010. Soit **72 heures** dont la moitié représentée par des vendredis où je n'ai donc pas travaillé au cabinet. Une moyenne de 6 heures par mois.

- Il y a un groupe de FMC local auquel je participe. Des réunions de deux heures, un mois sur deux, soit **1 heure par mois**

- Pour la lecture de revues de formation (Prescrire, Médecine, Exercer) à la maison et des recherches sur internet, je vais compter environ 3 heures par mois.

- Pour la réalisation du test de lecture mensuel Prescrire et la formation thématique Prescrire, comptons environ 2 heures par mois.

**Activités annexes**

- Surveillance de manifestations sportives : deux dimanches d'une douzaine d'heures, soit une moyenne de 2 heures par mois.

- Je gère ma comptabilité tout seul (sauf pour les bulletins de salaire de ma secrétaire). Ceci me prend en moyenne 2 heures par mois aussi, mais me permet d'économiser pas loin de 1 000 € par an.

**J'arrive donc à un total de charge de travail mensuelle de :**

-212 (-10 d'expertise - 3 de FMC conventionnelle) = 199 heures au cabinet ou en visite.

- + 15 heures pour le travail d'expertise

- + 12 heures de formation

- + 2 heures de surveillance sportive

- + 2 heures de comptabilité

**Soit 230 heures mensuelles ce qui est tout de même pas mal.**

# Conclusion

# Du côté des chiffres :

Revenus, dépenses et volume horaire me permettent de calculer mon revenu horaire moyen : **il est de 24 € nets**.

Si on compare avec un revenu salarié, il faudrait en retirer 10% et **partir sur une base de 21,63 € de l'heure**. Ce qui correspond à un peu moins du double du [salaire horaire moyen français](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF04115). Et qui, on peut le voir, est inférieur au salaire horaire moyen d'un cadre.

Une autre manière de faire la comparaison serait de ramener mes 5 530 € à un salaire à 35 heures hebdomadaires avec congés payés : **on arriverait alors à un revenu mensuel net de 3 180 €**.

### Plus globalement :

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'une bonne partie des heures travaillées correspond à des heures de nuit ou de dimanche.

Vous aurez remarqué aussi que la rémunération pour les astreintes de garde n'est pas du tout négligeable dans mon revenu. Je n'ai compté dans le volume horaire que les heures vraiment "travaillées" mais, une nuit et un weekend sur quatre, je suis d'astreinte ce qui est une contrainte réelle.

Pour pouvoir raisonnablement analyser ceci, il faut tenir compte que je suis un médecin qui travaille "lentement" : je pratique environ 3 600 actes par an ce qui est sensiblement [moins que la moyenne française](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/seriestat96.pdf) qui tourne plutôt entre 4 500 et 5 000. Alors même que j'ai une patientèle globalement âgée (35% de patients de plus de 60 ans au lieu de 25% pour ma moyenne régionale) et polypathologique (219 de mes 750 patients enregistrés officiellement sont en ALD).

Je fais donc moins d'actes mais des actes longs.

## ****\*\*\*****

**Au total, le but de ce billet n'est absolument pas de lancer le concours pour savoir qui a la plus grosse**. Je pense que beaucoup de médecins généralistes gagnent mieux leur vie que moi, mais je n'ai certainement pas choisi la manière de travailler la plus lucrative.

Je gagne donc très confortablement ma vie par rapport à des tas de gens, sachant que ce revenu confortable se fait surtout au prix d'un volume horaire très important et "grâce" au nombre important de gardes dans mon secteur.

**Si l'on tient compte du niveau de qualification,** des responsabilités et des contraintes (nuits, week-ends, ...) je pense pouvoir raisonnablement dire que mon revenu horaire n'est pas scandaleux. Sur la base de comparaisons internationales, il est même certainement assez modeste.

Il est aussi une illustration, mais ce n'est pas un scoop et ça justifierait un autre débat, que dans le système de santé français, essayer de faire un travail de qualité signifie généralement faire le choix de gagner moins.